



## BURKINA FASO



L'organisme des Nations Unies chargé des migrations (OIM) croit fermement que les migrations s'effectuant dans des conditions décentes et respectueuses des droits humains, profitent à la fois aux migrants et à la société tout entière.

### OIM Burkina Faso

Le Burkina Faso est un pays situé au carrefour des routes migratoires en Afrique de l'Ouest. A la fois pays d'origine et de transit, il concentre sur son territoire diverses dynamiques migratoires dont la compréhension est fondamentale afin d'en renforcer la gestion. Ce pays connaît également une migration interne importante, souvent saisonnière ou liée à des facteurs environnementaux, qui constitue une stratégie de diversification des revenus, notamment pour les populations rurales, particulièrement vulnérables aux événements climatiques extrêmes comme la sécheresse.

L'OIM s'est installée au Burkina Faso en 2003 et travaille de concert avec le Gouvernement afin d'assurer une meilleure réponse aux défis liés à la gestion des flux migratoires. En étroite collaboration avec les autorités burkinabè, les partenaires locaux et internationaux et la société civile, l'action de l'OIM se matérialise à travers différents programmes concernant principalement la protection et l'assistance aux migrants en situation de vulnérabilité, l'assistance au retour volontaire et la réintégration socioéconomique des migrants de retour, le renforcement de capacités techniques et opérationnelles en matière de gestion des frontières, les campagnes d'information et de sensibilisation sur les risques de la migration irrégulière, l'appui dans la formulation des politiques de gestion des migrations, la lutte contre la traite des êtres humains, la migration et le développement.

### Cadre de gouvernance des migrations

Le Cadre de gouvernance des migrations qui a été adopté par le Conseil de l'OIM en novembre 2015, constitue le cadre de référence sur la manière de bien gérer la migration.

Le Cadre consolide les éléments essentiels pour faciliter des migrations et une mobilité humaine ordonnées, sûres, régulières et responsables par des politiques de migration planifiées et bien gérées.

Ces éléments sont structurés autour de trois principes et trois objectifs :

#### PRINCIPES

- 01** Une bonne gouvernance des migrations suppose d'**adhérer aux normes internationales et de garantir les droits des migrants.**
- 02** Les politiques de migration et les politiques connexes ont intérêt à être formulées sur la base d'**éléments factuels** et selon une approche associant l'ensemble du gouvernement.
- 03** Une bonne gouvernance des migrations repose sur de **solides partenariats.**

#### OBJECTIFS

Une bonne gouvernance des migrations et les politiques connexes devraient viser à l'**amélioration du bien-être socioéconomique** des migrants et de la société.

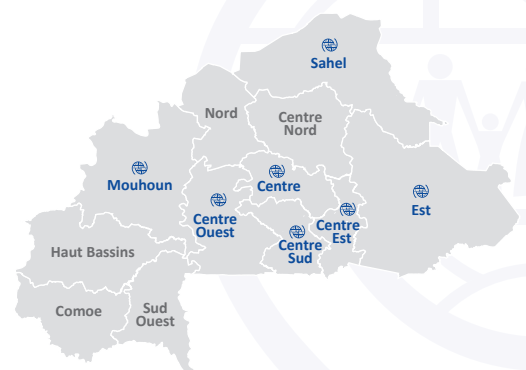
Une bonne gouvernance des migrations est fondée sur des **mesures efficaces** pour faire face aux aspects d'une crise relatifs à la mobilité.

Les migrations devraient se dérouler dans des **conditions sûres, en bon ordre et dans la dignité.**

### Mission

L'OIM agit avec ses partenaires afin de :

- **Cœuvrer** au respect de la dignité humaine et au bien-être des migrants ;
- **Relever** les défis croissants que pose la gestion des flux migratoires ;
- **Favoriser** la compréhension de la question migratoire ;
- **Promouvoir** le développement économique et social à travers les migrations.





Le soutien de l'OIM va au Gouvernement à travers différents programmes regroupant les domaines suivants :

### Migration et Développement

Les migrations régulières contribuent au développement social et économique d'un pays. L'OIM appuie le Gouvernement dans ses efforts de renforcement de l'employabilité et de l'entrepreneuriat ainsi que de promotion des activités génératrices de revenu au profit des jeunes. L'OIM appuie également le Gouvernement dans le renforcement de ses liens avec la diaspora Burkinabè et la mobilisation des ressources et expertise de ses membres afin de l'engager activement dans le développement économique et social du pays.

### Protection, Assistance au retour volontaire et Réintégration durable

L'OIM contribue au renforcement de la gouvernance des migrations et soutient le Gouvernement dans l'amélioration de la protection des migrants vulnérables (notamment les femmes, les victimes de la traite, les mineurs non accompagnés, migrants démunis), en fournissant une assistance au retour volontaire dans le respect de la dignité (facilitation des documents de voyage, aide au transport, assistance lors du transit et accueil à l'arrivée dans le pays d'origine). Une assistance pour la réintégration durable est offerte aux Burkinabè de retour à travers des opportunités économiques (projets individuels/communautaires, formation professionnelle). Cette démarche s'accompagne d'un suivi psychosocial / médical et d'une sensibilisation sur les risques liés à la migration irrégulière afin de permettre aux migrants potentiels et communautés d'origine de prendre des décisions informées et de connaître les risques inhérents à la migration irrégulière.

### Lutte contre la traite des personnes et le trafic des migrants

L'OIM déploie des actions visant à renforcer le cadre national de la lutte contre la traite des personnes. Elle entreprend des actions qui visent à améliorer la collecte et le partage d'information entre les différents acteurs pour une meilleure coordination et, à faciliter les enquêtes et les poursuites centrées sur les cas des victimes de la traite des personnes ainsi que des formations ciblées sur l'identification et la protection des victimes.

### Appui dans la formulation des politiques de gestion des migrations

L'action de l'OIM au Burkina Faso vise également à soutenir la conception de politiques et programmes efficaces à travers la collecte et l'analyse des données migratoires. L'OIM travaille également à améliorer la recherche, et à développer des outils d'analyse de données sur les migrations, afin de renforcer les capacités d'action et de gestion des différents acteurs engagés.

### Migration et Gestion des frontières

L'OIM contribue au renforcement des capacités opérationnelles et techniques des structures étatiques (réhabilitation de postes frontaliers et installation du Système d'analyse des données et des informations sur les migrations- MIDAS) et des acteurs en charge de la gestion des frontières, en particulier la police des frontières, et elle appuie la collaboration entre les forces de sécurité et les populations frontalières.

L'OIM au Burkina Faso abrite le Centre de Réception des Demandes de Visa pour le Canada qui est le fournisseur de service exclusif du Gouvernement Canadien. Il s'agit du seul centre autorisé à recevoir les demandes de visa pour toutes les catégories de séjour temporaire (visiteur, permis d'études ou de travail) et les demandes de titres de voyage pour des résidents permanents canadiens au Burkina Faso.

Crédit photo OIM

## Partenaires Techniques et Financiers

Les projets de l'OIM au Burkina Faso sont mis en œuvre grâce à l'appui financier et technique de ses bailleurs de fonds :

